

On se bat sous les murs de la ville. Sont tués : le général Pintos, un colonel, deux lieutenants-colonels, un commandant, cinq capitaines, de nombreux officiers subalternes, et mille soldats environ. Il y a quinze cents à deux mille hommes blessés et un nombre également considérable d'officiers blessés.

L'hippodrome est rempli de cadavres. Le bruit court que deux généraux seraient grièvement blessés.

D'autre part, une dépêche officielle d'Albacete, dit que la place a ouvert le feu contre un harica, forte de 6.000 hommes et que celle-ci a riposté.

L'impression à Madrid

LE GENERAL MARINA DEMANDE 75.000 HOMMES DE RENFORTS

Madrid, 29 juillet. — La première dépêche du général Marina sur le combat du 27, qui était loin cependant, de faire connaître exactement l'importance des pertes espagnoles, avait produit à Madrid, une impression des plus douloureuses ; les tués et les blessés appartenant tous à la brigade des chasseurs, partie de Madrid la semaine dernière.

Il est évident que les troupes actuellement à Melilla sont insuffisantes.

Le ministre de la Guerre poursuit les préparatifs pour l'envoi des renforts à Melilla. Ce sera, de façon à porter l'effectif du corps d'occupation de Melilla à 30.000 hommes, à 68 canons.

La reine Victoria a pris la direction de l'œuvre de secours aux blessés et aux familles des réservistes.

Plus de 30 jeunes gens appartenant à la noblesse espagnole, ont sollicité l'autorisation d'aller à Melilla.

Les combattants de Melilla seraient dans une situation désespérée.

Hendaye, 29 juillet. — Les nouvelles reçues de Melilla montrent que la situation du général Marina est excessivement critique.

Il lui faut absolument, sans retard, des renforts importants.

Il aurait, assure-t-on, demandé 75.000 hommes, ceux qu'il a sous ses ordres sont complètement épuisés et même quelque peu démoralisés.

Les indigènes, grisés par leurs succès et excités par les marabouts, se montrent de plus en plus agressifs. Chaque jour ils se livrent à quelque fusillade contre des détachements et les positions avancées.

Les habitants des quartiers excentriques, situés hors des murailles, sont en continué alarme.

Beaucoup quittent précipitamment la nuit, leur demeure, à peine vêtus, quand ils entendent le bruit de la canonnade et vont se réfugier à Melilla.

Des approches si près de la place qu'on peut suivre de celle-ci, toutes les phases de leurs attaques et la riposte des troupes espagnoles. On craint qu'ils n'arrivent jusqu'aux portes de la ville.

Les habitants des quartiers excentriques, situés hors des murailles, sont en continué alarme.

Beaucoup quittent précipitamment la nuit, leur demeure, à peine vêtus, quand ils entendent le bruit de la canonnade et vont se réfugier à Melilla.

Des approches si près de la place qu'on peut suivre de celle-ci, toutes les phases de leurs attaques et la riposte des troupes espagnoles. On craint qu'ils n'arrivent jusqu'aux portes de la ville.

Les habitants des quartiers excentriques, situés hors des murailles, sont en continué alarme.

Beaucoup quittent précipitamment la nuit, leur demeure, à peine vêtus, quand ils entendent le bruit de la canonnade et vont se réfugier à Melilla.

Des approches si près de la place qu'on peut suivre de celle-ci, toutes les phases de leurs attaques et la riposte des troupes espagnoles. On craint qu'ils n'arrivent jusqu'aux portes de la ville.

Les habitants des quartiers excentriques, situés hors des murailles, sont en continué alarme.

Beaucoup quittent précipitamment la nuit, leur demeure, à peine vêtus, quand ils entendent le bruit de la canonnade et vont se réfugier à Melilla.

Des approches si près de la place qu'on peut suivre de celle-ci, toutes les phases de leurs attaques et la riposte des troupes espagnoles. On craint qu'ils n'arrivent jusqu'aux portes de la ville.

Les habitants des quartiers excentriques, situés hors des murailles, sont en continué alarme.

Beaucoup quittent précipitamment la nuit, leur demeure, à peine vêtus, quand ils entendent le bruit de la canonnade et vont se réfugier à Melilla.

Des approches si près de la place qu'on peut suivre de celle-ci, toutes les phases de leurs attaques et la riposte des troupes espagnoles. On craint qu'ils n'arrivent jusqu'aux portes de la ville.

Les habitants des quartiers excentriques, situés hors des murailles, sont en continué alarme.

Beaucoup quittent précipitamment la nuit, leur demeure, à peine vêtus, quand ils entendent le bruit de la canonnade et vont se réfugier à Melilla.

LA SEMAINE SOCIALE DE BORDEAUX

(Par dépêche de notre envoyé spécial)

QUATRIÈME JOURNÉE

SEANCE DU MATIN

Comment la grève pourra être prévenue. M. Eugène Duthoit parle de l'extension syndicale.

Bordeaux, 29 juillet. — Il est, dès maintenant, assuré que la Semaine Sociale de Bordeaux, aura été un succès absolument complet.

Aujourd'hui, nous avons eu, le matin, la continuation des cours de MM. Boissard et Duthoit. M. Boissard, comparant la grève et l'état de guerre, recherche comment la grève pourra être prévenue.

D'abord par la paix armée ; si les organisations professionnelles en présence sont fortes, elles résisteront à ouvrir les hostilités. Puis par des ordres.

Il y a deux ordres : celui de l'Etat et celui de l'industrie. Le premier est le plus facile à exécuter.

Le second est le plus difficile à exécuter. Il faut que l'industrie soit organisée et que les patrons soient unis.

Il faut que les patrons soient unis et que les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.

Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis. Il faut que les patrons et les ouvriers soient unis.



LE MONUMENT DU CARDINAL DONNET A BORDEAUX

garniments spéciaux ; pour résoudre les conflits, l'arbitrage, (exemple la loi Millerand), est autrefois toute la faveur. Il apparaît, aujourd'hui, moins généralement pratique ; on préférerait la conciliation par des comités mixtes recourant à l'arbitrage, seulement dans des cas déterminés.

La France est en retard sous ce rapport, mais, la loi de décembre 1852 sur le rôle arbitral des juges de paix a donné quelques résultats.

Enfin, il y aura appel à l'opinion, qu'il sera nécessaire d'élever.

Dans ce but, M. Duthoit étudie ensuite l'extension de l'activité des syndicats, comment au régime de la force sera substitué le régime de la justice.

Après la loi de 1884, le syndicat fut considéré seulement comme le représentant des intérêts additionnels de ses membres, mais les besoins économiques réclamant davantage, les tribunaux ont été amenés à considérer le syndicat comme parlant au nom de la profession tout entière. Il appartient à la poussée syndicale de s'exercer en ce sens pour être vraiment utile.

Au repas en commun, sous la présidence de M. Créton, avocat à la Cour d'appel de Lyon, un toast admirable a été prononcé par M. Broutin, ouvrier ajusteur, à Hellemmes-Lille, parlant de l'action catholique syndicale nécessaire et exposant les résultats obtenus par les syndicats textiles indépendants d'Armentières. Il faut reprendre contact avec le prolétariat, parler sa langue, lui faire prendre conscience et l'aider à défendre ses intérêts matériels pour le garder au Christ ouvrier. (Longues acclamations.) Puis il adresse des paroles de sympathie aux représentants des syndicats chrétiens belges et aux catholiques sociaux de l'Uruguay.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Le contrat collectif du travail. Les industries insalubres.

Dans l'après-midi, M. Marcel Lecocq, agrégé de l'Université, étudie les conventions collectives de travail dont il expose des exemples curieux en France et à l'étranger. Il insiste sur la vraie utilité de belles conventions qui font l'éducation mutuelle du patron et des ouvriers en vue du rôle économique qu'ils ont à jouer. Ainsi se prépare un nouvel ordre de choses tout différent de l'état actuel ; résultat du désordre amené par la Révolution ou triomphe d'un individualisme meurtrier.

LES PREMIÈRES SEANCES

(Lettres de notre envoyé spécial)

La loi juive et le droit de propriété. — A propos du droit de grève : les attitudes diverses de la législation. — Magnifique hommage à M. le comte de Ménil. — Les enquêtes sociales féminines de M. l'abbé Mény.

Bordeaux, le 27 juillet.

Il fait un temps splendide et le soleil donne toute sa beauté à cette ville superbe qu'est Bordeaux. Vous entendez bien, d'ailleurs, que, même si la chaleur devenait trop forte, nous n'aurions pas l'audace de nous plaindre, nous qui avons tant maudit dans le Nord la pluie incessante et l'hiver voisinant avec la canicule.

Nos seminaires se montrent assidus, et le travail sérieux qu'ils fournissent d'un même cœur, semble les attacher de plus en plus. Quand on a vu beaucoup de congrès et d'autres réunions de ce genre, on apprécie mieux la portée féconde des Semaines Sociales qui retiennent des auditeurs si constamment compactes. Songez qu'à tous les cours, la salle est pleine et que tous ces gens, venus de si loin pour la plupart, n'auront pas le plaisir de placer leur mot dans une discussion ou de lire un rapport qui porte leur nom. Ici on vient seulement écouter, se rafraîchir l'âme et préciser ses convictions sociales. Mais c'est justement ce côté sérieux et réaliste qui séduit, c'est ce qui provoque l'action et ce qui excite à l'étranger une si heureuse émulation.

Nos théologiens commencent aujourd'hui leurs leçons et je suis sûr que leurs audaces déconcerteraient quelque peu de nos socialistes qui se seraient ils fourvoyés par bonheur. M. l'abbé Calippe, qui est un orateur très fin et très spirituel en même temps, qu'il est tout uniment une des lumières de la théologie en France, étudie ce matin sur le caractère social de la propriété dans la tradition juive. Vous voyez, n'est-ce pas, comment on démolit les théories égoïstes de l'individualisme ? Les catholiques sociaux n'appartiennent aucune doctrine de circonstance, ils ont pour eux toute la tradition, et bien mieux, ils placent de leurs racines dans la législation juive sur cette matière. Et le professeur, la Bible en main, prouve au thèse. Chez les Juifs, la terre était au Seigneur tout seul, ne peut jamais s'aliéner et l'héritage ne se morcelait pas pour passer bientôt hors de la famille. Autre particularité : la propriété est sans cesse grevée d'un tel droit des pauvres que cette plaie navrante de l'indigence ne peut se former à aucun moment. D'où il suit que les lois les plus minutieuses, pourrions-nous dire que de très nombreuses, ont été dictées, comme cette excellente loi sur le Bien de fa-

milie inextinguible, dont tous les catholiques socialistes ont salué la récente adoption en France. Nous n'en sommes pas, d'ailleurs, tout à fait encore au début, car, qui prescrit la flagellation publique ?

Mais nous sommes au moins à l'âge des grèves et cette question traitée par M. Boissard, professeur à l'Université catholique de Paris, avec une rare indépendance et une grande science juridique, a passionné littéralement l'auditoire. Rien de plus curieux à observer que les attitudes successives adoptées par le législateur vis-à-vis de cette étonnante coupe de la réalité. Au XVIII^e siècle, on coupait les scellés sans grève et par endroits on les pendait. Au XIX^e siècle, on commençait d'abord par persister dans cette surveillance : la grève est un délit, puis elle est considérée comme une guerre régulière qu'on essaie à régler et à maintenir dans certaines formes d'hostilités ; enfin on veut la prévenir et on prône avec raison dans ce but une organisation professionnelle et réciproque des patrons, l'arbitrage, l'appel à l'opinion.

Nos socialistes, jamais joints, envient la grève. « Guerre économique, déplorable comme toutes les guerres, elle a ses bandits, mais elle a parfois ses héros et ses martyrs. Elle fut, il faut avoir le courage de le reconnaître, l'unique moyen pour la classe ouvrière d'obtenir de la loi et des employeurs, ce qu'ils ont refusé à arracher. »

Les repas en commun sont de plus en plus vivants et intéressants. Aujourd'hui, nous avons entendu d'aimables paroles de M. Terret, avocat au barreau de Lyon, des propos pleins de verve pittoresque du célèbre journaliste italien Don Vercesi, qui salua le vivat des Flandres, chanté par les seminaires du Nord. Surtout nous eûmes une chaude improvisation de M. Henri Lorin, envoyant l'hommage respectueux de tous au vétéran des luttes sociales, M. le comte Albert de Mun.

Pour se rafraîchir les auditeurs, en bandes joyeuses, allèrent sur des gondoles visiter le port de Bordeaux. Ils revinrent exactement écoutés M. Georges Mény, l'auteur si vivant du beau livre le Travail à bon marché, parler sur les enquêtes sociales féminines.

Ce fut le digne pendant du courageux discours de M. l'abbé de Poncheville. Il faut se précipiter des faits, car faire le bien est une science réaliste sans laquelle on perd son temps et on ne fait pas à son christianisme le témoignage qu'il mérite. La religion sociale efficace. Les femmes doivent faire des enquêtes pour être bonnes, avec utilité, et elles réussissent dans cette tâche, car elles savent voir, elles devinent les choses et les dangers, elles trouvent le mot qui fait du bien et qui sauve souvent.

Sur un grand nombre de questions, les enquêtes de l'éducation de celles qui s'y livrent, et le conférencier cite à cet égard les intéressantes constatations de Mmes Branches, Lerolle, la baronne Brinart, etc. Ainsi les métiers féminisés, parce que les hommes n'en veulent plus, apparaissent dans toute leur horreur de lents supplices ; ainsi les bas salaires sont-ils connus et dénoncés ; ainsi certaines conditions cruelles où vivent de pauvres femmes, excitent la pitié et l'indignation. Enfin les âmes généreuses reviennent de ces enquêtes, avec des idées plus justes et plus humaines sur l'ouvrier dont elles se seront rendu compte que la misère est trop fréquemment méritée.

Rien n'était poignant comme cet exposé de faits tous vécus ; mais aussi rien ne donnait confiance comme l'attention émue de cette immense assemblée de sociaux qui on sentait prêts et résolus à l'action dans le sens où parlait l'orateur.

Je ne puis plus que vous signaler d'un mot le cours de M. Durman sur les assurances sociales en Suisse. Les socialistes y trouveront grandement à apprendre, surtout dans la partie où le professeur a traité des assurances sociales. Il est assez curieux de remarquer le sens profondément démocratique de ce petit peuple, si habile à unir le culte de la liberté avec l'intelligence des vraies fonctions de l'Etat.

La conférence du soir, à l'Alhambra, a été faite avec un réel succès, par M. Georges Blondel, professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales, sur les ports. Sujet de circonstance à Bordeaux, mais tout ont pu y prendre un grand intérêt car l'orateur était très agréable et très captivant. A vrai dire, on nous offrait un hors-d'œuvre un peu à côté des préoccupations essentielles de la Semaine Sociale, mais les auditeurs, venus en si grand nombre à l'Alhambra, l'ont fort apprécié.

Rendons-nous justice à nous-mêmes. — Suite du cours de M. Calippe : le droit de propriété dans la tradition chrétienne ; M. Eugène Duthoit sur le fait et le droit syndical.

De toast en toast. — Les grèves chez les résiniers des Landes. L'approbation pontificale : télégramme du Pape Pie X.

Bordeaux, le 26 juillet.

Quelle sottise manie tourmenté donc tant de bons Français de vouloir sans cesse se dénigrer eux-mêmes et tout ce qui se fait chez eux ! Les étrangers ne semblent pas avoir la même opinion de notre pays et ce sont eux, il faut le redire souvent, qui ont raison en définitive. Bric-à-brac est une doctrine de la Semaine Sociale en pourrait bien être une autre plus décisive. Quel magnifique laboratoire d'idées ! Il n'y a qu'en France, la terre toujours féconde des initiatives, qu'on était capable d'inventer de telles réunions, de les faire réussir et de les continuer. Un Italien de beaucoup d'esprit nous le disait tout à l'heure, et je vous le répète volontiers.

Le programme si plein de choses, qu'on nous avait tracé, se réalise chaque jour avec un succès qu'on n'osait pas se promettre si considérable. M. l'abbé Calippe a d'abord achevé son cours sur le droit de propriété dans la tradition juive et chrétienne. Je vous en ai donné les grandes lignes dans ma dépêche, mais je dois rendre hommage à l'éloquence saisissante de ce maître éminent. Après nous avoir montré la loi juive non abolie, mais s'épanouissant au contraire, dans l'universelle et fraternelle charité des premiers chrétiens. M. Calippe fait voir la doctrine sur la propriété telle qu'elle apparaît dans les écrits des Pères du II^e siècle. Les droits des pasteurs de la cause de la justice furent d'abord parfois les rudes gourdons et ce que les âges anciens pour des tribuns, s'ils n'affirmaient avec une précision rigoureuse, les principes nécessaires qui fondent le droit de propriété. Puis c'est le Moyen-Age et la forte méthode de Thomas d'Aquin établissant le véritable ordre social chrétien et toujours l'Eglise parle son même langage indépendant et fier vis-à-vis des sollicitations contraires de la richesse qui veut ruiner et de l'évêque qui s'efforce de ruiner les bases de la société. Ni Léon XIII, parlant si généralement et si clairement de la condition des ouvriers, ni les catholiques sociaux essayant de réaliser dans les mœurs et la législation, ses lumineuses directions, n'ont rien innové ; ils continuent la tradition constante du vrai catholicisme.

M. Calippe avait recueilli de nombreux applaudissements. Mais nous avons constaté avec quelque fierté, toute l'estime qu'on donneait au programme et patriotique. M. l'abbé Calippe, sur les principes de la propriété et le beau thème inspirent une sympathie que la question qu'il traite aujourd'hui et de ce fait le distingué professeur, a pour titre : le fait et le droit syndical.

Il a étudié aujourd'hui l'évolution économique d'où sortit la loi du 14 mars 1884 sur les syndicats et celle qui semble vouloir en élargir le portée. On peut dire qu'à cette date les travailleurs commencent à s'organiser non plus seulement pour soutenir la lutte, mais surtout et bien plus utilement pour établir un statut nouveau et rendre possible la paix industrielle.

C'était sans doute un grand progrès si l'on veut bien se souvenir que tous les groupements professionnels ayant été détruits, le travail, sous le régime de la loi Caspary, était comme tout en charnière privée. On pouvait voir une constante renaissance de l'esprit coopératif se faisant jour au sein de ces sociétés vitales.

Toutefois, le législateur de 1884 avait été dirigé par un individualisme trop certain ; or, d'autres tendances plus socialistes se manifestent, qui se permettent plus à l'avenir de s'isoler au delà de la solidarité professionnelle à laquelle nous mettrons nos efforts dans ce sens. Ainsi le processus des faits suggérera sans doute bientôt le rôle du syndicat et celui de la transmission complètement.

Nos témoins d'office de midi permettent à des paroles moins officielles de se donner libre carrière. Il y a là un vaste courant de fraternité tant que l'un des orateurs d'aujourd'hui appelait joyeusement : « La triple alliance latine ». M. Lorin avait éloquentement rappelé le souvenir de Marquis de la Tour du Pin, un vrai noble, fidèle toute sa vie à un parole que son père lui avait dite un jour : « Tu vis ces terres, enfant, elles ne sont pas à nous, tout cela c'est pour le bien du peuple. » M. Jean Moran, professeur à l'Université de Salamance, au nom de l'Espagne, l'éloquent Don Vercesi, au nom de l'Italie, remerciant la France pour les idées socialistes que ces deux latins lui doivent, pouvaient s'associer à de tels hommages et proclamer qu'en matière de justice et de charité il n'y avait plus ni Alpes ni Pyrénées.

Nos seminaires ont visités aujourd'hui le très intéressant Musée de Bordeaux ; d'autres ont descendu la Giroude jusqu'à un bec d'Ambes, admirant les riches vignobles du Médoc. Ils sont revenus ensuite pour entendre une conférence très documentée de M. Daniel Brune, sur les résiniers landais et les crises douloureuses qui atteignent cette région, conquise au prix de tant de peines.

Voici le texte du télégramme envoyé par le Souverain Pontife, en réponse à l'adresse que S. E. le cardinal Andrieu avait envoyée au nom de la Semaine Sociale de Bordeaux : « Saint-Père, très sensible à l'hommage de profond attachement et de fidélité entière aux directions pontificales que lui expriment par leur très noble dépêche, les participants de la Semaine Sociale, réunis sous le patronage éclairé de Votre Éminence, ne doute pas que cette œuvre s'inspirant des vrais principes chrétiens concernant le travail, la propriété, la famille, produise fruits précieux et durables, envoi de tout cœur la bénédiction apostolique à tous les membres assemblés, comme gage de ses plus précieuses faveurs divines. »

Vendredi après tant de témoignages formels de sympathie donnés par tout l'Épiscopat, cette haute approbation est la première récompense des organisateurs si désintéressés de la Semaine Sociale. Le salut du peuple des travailleurs en sera poursuivi par eux avec plus de courage et de foi robuste dans la bonté de leur généreux effort.

LES POURSUITES CONTRE LES EVÊQUES

Le Procureur général de Bordeaux répond au Cardinal Andrieu

La loi, dit-il, doit être obéie.

Bordeaux, 29 juillet. — Président la distribution des prix du lycée de garçons, M. Eon, procureur général, a prononcé un discours où il a fait allusion à la note publiée dans l'« Aquitaine », par le cardinal Andrieu, à la suite de sa condamnation, comme a été l'agence Havas, les paroles du procureur général.

La législation n'étant qu'une adaptation de textes aux besoins et aux mœurs d'une époque, est perpétuellement révisable ; c'est la condition du progrès ; mais tant que ces textes subsistent, ils doivent être obéis ; c'est la condition de l'ordre.

Vous entendez soutenir qu'il faut distinguer entre les lois ; que les unes sont justes et d'autres injustes, certaines bonnes, d'autres mauvaises, que si l'on doit obéir aux premières, le devoir est de désobéir aux secondes.

Cette doctrine, que nous n'avons pas rencontrée dans la même bouche, tout au moins sous le pouvoir absolu, est indéfendable, au moins dans une démocratie libre comme la nôtre.

Résister à la volonté nationale, à la loi qui en est l'expression, c'est à l'instar contre le pays. S'inspirer, dans cette révolte, d'une autorité étrangère serait trahir sa patrie.

« Mais nous sommes au moins à l'âge des grèves et cette question traitée par M. Boissard, professeur à l'Université catholique de Paris, avec une rare indépendance et une grande science juridique, a passionné littéralement l'auditoire. Rien de plus curieux à observer que les attitudes successives adoptées par le législateur vis-à-vis de cette étonnante coupe de la réalité. Au XVIII^e siècle, on coupait les scellés sans grève et par endroits on les pendait. Au XIX^e siècle, on commençait d'abord par persister dans cette surveillance : la grève est un délit, puis elle est considérée comme une guerre régulière qu'on essaie à régler et à maintenir dans certaines formes d'hostilités ; enfin on veut la prévenir et on prône avec raison dans ce but une organisation professionnelle et réciproque des patrons, l'arbitrage, l'appel à l'opinion. »

Nos socialistes, jamais joints, envient la grève. « Guerre économique, déplorable comme toutes les guerres, elle a ses bandits, mais elle a parfois ses héros et ses martyrs. Elle fut, il faut avoir le courage de le reconnaître, l'unique moyen pour la classe ouvrière d'obtenir de la loi et des employeurs, ce qu'ils ont refusé à arracher. »

Les repas en commun sont de plus en plus vivants et intéressants. Aujourd'hui, nous avons entendu d'aimables paroles de M. Terret, avocat au barreau de Lyon, des propos pleins de verve pittoresque du célèbre journaliste italien Don Vercesi, qui salua le vivat des Flandres, chanté par les seminaires du Nord. Surtout nous eûmes une chaude improvisation de M. Henri Lorin, envoyant l'hommage respectueux de tous au vétéran des luttes sociales, M. le comte Albert de Mun.

Pour se rafraîchir les auditeurs, en bandes joyeuses, allèrent sur des gondoles visiter le port de Bordeaux. Ils revinrent exactement écoutés M. Georges Mény, l'auteur si vivant du beau livre le Travail à bon marché, parler sur les enquêtes sociales féminines.

Ce fut le digne pendant du courageux discours de M. l'abbé de Poncheville. Il faut se précipiter des faits, car faire le bien est une science réaliste sans laquelle on perd son temps et on ne fait pas à son christianisme le témoignage qu'il mérite. La religion sociale efficace. Les femmes doivent faire des enquêtes pour être bonnes, avec utilité, et elles réussissent dans cette tâche, car elles savent voir, elles devinent les choses et les dangers, elles trouvent le mot qui fait du bien et qui sauve souvent.

Sur un grand nombre de questions, les enquêtes de l'éducation de celles qui s'y livrent, et le conférencier cite à cet égard les intéressantes constatations de Mmes Branches, Lerolle, la baronne Brinart, etc. Ainsi les métiers féminisés, parce que les hommes n'en veulent plus, apparaissent dans toute leur horreur de lents supplices ; ainsi les bas salaires sont-ils connus et dénoncés ; ainsi certaines conditions cruelles où vivent de pauvres femmes, excitent la pitié et l'indignation. Enfin les âmes généreuses reviennent de ces enquêtes, avec des idées plus justes et plus humaines sur l'ouvrier dont elles se seront rendu compte que la misère est trop fréquemment méritée.

Rien n'était poignant comme cet exposé de faits tous vécus ; mais aussi rien ne donnait confiance comme l'attention émue de cette immense assemblée de sociaux qui on sentait prêts et résolus à l'action dans le sens où parlait l'orateur.

Je ne puis plus que vous signaler d'un mot le cours de M. Durman sur les assurances sociales en Suisse. Les socialistes y trouveront grandement à apprendre, surtout dans la partie où le professeur a traité des assurances sociales. Il est assez curieux de remarquer le sens profondément démocratique de ce petit peuple, si habile à unir le culte de la liberté avec l'intelligence des vraies fonctions de l'Etat.

La conférence du soir, à l'Alhambra, a été faite avec un réel succès, par M. Georges Blondel, professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales, sur les ports. Sujet de circonstance à Bordeaux, mais tout ont pu y prendre un grand intérêt car l'orateur était très agréable et très captivant. A vrai dire, on nous offrait un hors-d'œuvre un peu à côté des préoccupations essentielles de la Semaine Sociale, mais les auditeurs, venus en si grand nombre à l'Alhambra, l'ont fort apprécié.

Rendons-nous justice à nous-mêmes. — Suite du cours de M. Calippe : le droit de propriété dans la tradition chrétienne ; M. Eugène Duthoit sur le fait et le droit syndical.

De toast en toast. — Les grèves chez les résiniers des Landes. L'approbation pontificale : télégramme du Pape Pie X.

Bordeaux, le 26 juillet.

Quelle sottise manie tourmenté donc tant de bons Français de vouloir sans cesse se dénigrer eux-mêmes et tout ce qui se fait chez eux ! Les étrangers ne semblent pas avoir la même opinion de notre pays et ce sont eux, il faut le redire souvent, qui ont raison en définitive. Bric-à-brac est une doctrine de la Semaine Sociale en pourrait bien être une autre plus décisive. Quel magnifique laboratoire d'idées ! Il n'y a qu'en France, la terre toujours féconde des initiatives, qu'on était capable d'inventer de telles réunions, de les faire réussir et de les continuer. Un Italien de beaucoup d'esprit nous le disait tout à l'heure, et je vous le répète volontiers.

Le programme si plein de choses, qu'on nous avait tracé, se réalise chaque jour avec un succès qu'on n'osait pas se promettre si considérable. M. l'abbé Calippe a d'abord achevé son cours sur le droit de propriété dans la tradition juive et chrétienne. Je vous en ai donné les grandes lignes dans ma dépêche, mais je dois rendre hommage à l'éloquence saisissante de ce maître éminent. Après nous avoir montré la loi juive non abolie, mais s'épanouissant au contraire, dans l'universelle et fraternelle charité des premiers chrétiens. M. Calippe fait voir la doctrine sur la propriété telle qu'elle apparaît dans les écrits des Pères du II^e siècle. Les droits des pasteurs de la cause de la justice furent d'abord parfois les rudes gourdons et ce que les âges anciens pour des tribuns, s'ils n'affirmaient avec une précision rigoureuse, les principes nécessaires qui fondent le droit de propriété. Puis c'est le Moyen-Age et la forte méthode de Thomas d'Aquin établissant le véritable ordre social chrétien et toujours l'Eglise parle son même langage indépendant et fier vis-à-vis des sollicitations contraires de la richesse qui veut ruiner et de l'évêque qui s'efforce de ruiner les bases de la société. Ni Léon XIII, parlant si généralement et si clairement de la condition des ouvriers, ni les catholiques sociaux essayant de réaliser dans les mœurs et la législation, ses lumineuses directions, n'ont rien innové ; ils continuent la tradition constante du vrai catholicisme.

M. Calippe avait recueilli de nombreux applaudissements. Mais nous avons constaté avec quelque fierté, toute l'estime qu'on donneait au programme et patriotique. M. l'abbé Calippe, sur les principes de la propriété et le beau thème inspirent une sympathie que la question qu'il traite aujourd'hui et de ce fait le distingué professeur, a pour titre : le fait et le droit syndical.

Il a étudié aujourd'hui l'évolution économique d'où sortit la loi du